



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2025-081

Marché Public 2025-GRP-02 – Nettoyage de sites et locaux communaux et intercommunaux : présentation du projet et signature de la convention de groupement de commandes

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 septembre 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Christine POMMEREUL,
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE,
M. Philippe VIGUÏ a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT,
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Philippe SANCHEZ,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN.

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO
Mme Louise MICHARD

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 02

Exposé

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les lots incombants à la société AVESQ ne seront pas reconduits car une partie des prestations de nettoyage va être reprise en régie par la commune.

Afin de faire réaliser les prestations de nettoyage de locaux et sites communaux et intercommunaux qui ne seront pas assurées en régie, il est proposé de créer un groupement de commandes en vue de la passation d'un appel d'offres d'une durée de 4 ans maximum.

Ce groupement concerne la commune de Villemur-sur-Tarn et la communauté de communes de Val'Aïgo.

Pour intégrer le groupement de commandes, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'approuver le projet de convention de groupement de commandes et d'en autoriser la signature.

La communauté de communes Val'Aïgo serait coordonnateur mandataire de ce groupement de commandes.

Le rapporteur présente le projet de convention annexé à la présente

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** la constitution d'un groupement de commandes pour le marché public de nettoyage des sites et locaux communaux et intercommunaux ;
- **D'approuver** le projet de convention de groupement de commandes tel que présenté et annexé ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer ladite convention ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

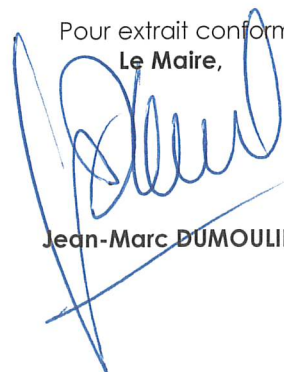
La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN